



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Canet Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN Canet Mme Maryse FLORENTIN, Canet M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, M. Mme Noël GROS Octon M Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, Salasc M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

Objet : Centre de loisirs sans hébergement intercommunal – Politique tarifaire communautaire 2007 –

Monsieur BILHAC informe les membres du conseil que dans le cadre de la mise en place du Centre de loisirs sans hébergement intercommunal, il convient d'établir une politique tarifaire communautaire calculée comme suit :

- **Le calcul des ressources de la famille :**

Les ressources à prendre en considération pour le calcul des participations familiales sont celles déclarées par les familles et figurant sur l'avis d'imposition, avant abattement des 10 et 20%.
Aucune prestation familiale ou légale ne doit être prise en compte.

Revenus annuels divisés sur 12 mois puis par 20 jours de garde.

Revenu plancher 1000,00 € (minimum CAF : 915,00 €)

Revenu plafond 3000,00 € (maximum ex CAF : 3354,00 €)

- **Fourchettes de prix**

		Journée	½ journée
Prix journée pour 1 enfant à charge	9,2%	4,60 € à 13,80 €	2,30 € à 6,90 €
Prix journée pour 2 enfants à charge	8,4%	4,20 € à 12,60 €	2,10 € à 6,30 €
Prix journée pour 3 enfants à charge	7,4%	3,70 € à 11,10 €	1,85 € à 5,55 €

- **Tarifs particuliers :**

Quinzaine Aquatique Tarif communautaire : 30,00 €

Tarif extra communautaire : 40,00 €

Supplément enfant extra communautaire : 3,00 €/enfant/J 1,50 €/ 1/2 J

Prix journée normale avec prestataire (territoire du Clermontais) : Journée normale

Prix journée exceptionnelle (hors territoire) : Journée normale + animation (transport à la charge de la C.C.C dans la limite du budget)

Prix journée exceptionnelle (hors L.R) : Journée normale + prestation (animation + transport)
Transport à la charge de la C.C.C dans les limites du L.R et du budget

Prix séjour : Coût réel du séjour
Transport à la charge de la C.C.C dans les limites du L.R et du budget

Repas, collation et goûter : Prix fixés par la collectivité où se trouve le centre de loisirs en plus du prix journée

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire, d'adopter la politique tarifaire communautaire 2007 telle que présentée.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de Madame BILHAC et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOPTE la politique tarifaire communautaire 2007 concernant le Centre de loisirs sans hébergement intercommunal telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO